

Vorstand - Comité

Vereinigung der schweiz. Steuerbehörden
Union des autorités fiscales suisses
Associazione delle autorità svizzere

Proposition à l'assemblée annuelle de la CSI

Rapport annuel exercice 2022/2023

Période sous revue 1.7.2022 – 31.12.2023

1. Remarques introductives

En raison du changement d'exercice de la CSI, le rapport de gestion couvre la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2023. L'assemblée annuelle 2023 s'est tenue en conséquence les 21 et 22 septembre 2023 dans une «version light» à Yverdon-les-Bains.

Le dernier exercice a également occupé le comité de manière intensive dans différents domaines. Outre la mise en oeuvre de l'imposition minimale de l'OCDE, les discussions ont porté principalement sur les grandes lignes de la stratégie informatique de la CSI. Malgré les législations fiscales fédérales et les infrastructures informatiques cantonales différentes, des développements importants ont pu être réalisés dans différents domaines.

L'élaboration de nombreux avis-types sur des projets mis en consultation parfois avec des délais très courts, complexes et controversés a constitué un défi qui n'a pu être relevé que grâce à l'engagement de toutes les parties impliquées.

2. Personnel et organisation

2.1 Comité

Lors de l'assemblée annuelle du 21 septembre 2023, Silvia Frohofer, BS, a été élue au comité pour succéder à Peter Nefzger, BL.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité se composait comme suit:

- Marina Züger, ZH, Présidente
- Youssef Wahid, NE, Vice-président
- Marc Bugnon, AFC
- Claudio Fischer, BE
- Silvia Frohofer, BS (à partir du 21 septembre 2023)
- Pius Imholz, UR
- Marinette Kellenberger, VD
- Alain Mauron, FR

- Raphael Hemmerle, NW
- Tamara Pfammatter, AFC
- Angelo Roberto, GR
- Felix Sager, SG
- Ralph Theiler, AFC
- Peter Nefzger, BL (jusqu'au 21 septembre 2023)

La CDF est représentée par Peter Mischler au sein du comité. Simon Berset représente Peter Mischler en cas d'absence. Le secrétariat général de la CDF s'investit avec détermination et expertise dans le comité de la CSI, ce qui permet un flux d'informations intense entre la CDF et la CSI.

Denise Geyer, ZH, s'occupe avec engagement et compétence du support technique du Teamraum et du nouveau site Internet de la CSI.

2.2 Séances du comité

Au cours de l'exercice écoulé, le comité a tenu huit séances ordinaires et quatre séances extraordinaires.

- 25 août 2022	1 jour	Berne
- 8 septembre 2022	2 heures	Conférence téléphonique/vidéo
- 29 septembre 2022	2 heures	Conférence téléphonique/vidéo
- 17 novembre 2022	1 jour	Zurich
- 20 décembre 2022	½ jour	Conférence téléphonique/vidéo
- 19 janvier 2023	2 heures	Conférence téléphonique/vidéo
- 1 ^{er} et 2 février 2023	2 jours	Soleure
- 30 mars 2023	1 jour	Berne
- 4 mai 2023	½ jour	Conférence téléphonique/vidéo
- 21/22 juin 2023	2 jours	Brunnen
- 24 août 2023	1 jour	Fribourg
- 16 novembre 2023	1 jour	Zurich

Comme l'année dernière, des invités issus de différents groupes de travail ont régulièrement participé aux séances du comité. Grâce à leurs contributions techniques approfondies, ils ont une fois de plus expliqué des dossiers complexes et, grâce aux discussions intéressantes qu'ils ont suscitées, ont aidé le comité à prendre ses décisions.

2.3 Domaines

Angelo Roberto a cédé le domaine affaires internationales à Silvia Frohofer et a repris à cet effet le domaine revenu de l'activité lucrative de Peter Nefzger. Tous deux se sont bien intégrés dans leurs nouvelles tâches.

2.4 Séances des groupes de travail

Grâce à leur expertise approfondie et à leur grand engagement, les groupes de travail ont pu, en plus de la charge de travail usuelle, élaborer à l'intention du comité des analyses portant sur des tâches extraordinaires et confiées à court terme. Ces travaux préparatoires indispensables ont permis au comité de décider des affaires complexes. Je tiens à remercier chaleureusement tous les

présidents des groupes de travail ainsi que tous les membres des groupes de travail pour leur engagement sans précédent.

Le nouveau groupe de travail imposition minimale a été créé le 25 août 2022.

Le 17 novembre 2022, le comité a décidé de reconduire le sous-groupe de travail règlement sur les frais en tant que groupe de travail indépendant.

2.5 Réunions des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales

La réunion a eu lieu le 19 janvier 2023 à Berne avec les cheffes et chefs. Les thèmes principaux étaient l'imposition minimale de l'OCDE, la mise en oeuvre de la stratégie informatique de la CSI et l'imposition individuelle.

Les cheffes et chefs ont exprimé le besoin légitime d'être informés plus rapidement des sujets discutés lors des séances du comité. C'est pourquoi, depuis août 2022, une «newsletter» les informe des principaux points discutés lors de la séance du comité quelques jours après chaque séance.

2.6 Séances avec les associations économiques et les associations professionnelles

Les 24 novembre 2022 et 29 novembre 2023, une délégation du comité et des représentants des associations économiques (economiesuisse, Union suisse des arts et métiers et Swiss-Holdings) se sont rencontrés pour un échange traditionnel. Outre les questions relatives aux prescriptions de l'OCDE, les thèmes principaux ont été l'imposition individuelle et l'imposition de la propriété du logement, l'application de l'impôt minimal de l'OCDE et les nouveaux accords frontaliers. Les autres thèmes abordés ont été la réglementation du télétravail en Suisse et dans le contexte transfrontalier.

Une première rencontre entre une délégation du comité et des associations professionnelles (Treuhandsuisse, EXPERTsuisse, OREF, ASEFID, ASA) a eu lieu le 26 janvier 2023. Les principaux thèmes abordés ont été la stratégie numérique/IT de la CSI, les priorités thématiques actuelles de la CSI et le souhait d'une page d'accueil plus claire de la CSI avec une fonction de newsletter.

2.7 Autres événements

La réunion d'information annuelle de l'AGUN a eu lieu le 23 novembre 2023. Traditionnellement, les nouveaux développements sont présentés à cette occasion.

Une journée d'information sur l'impôt minimal a eu lieu le 15 novembre 2023 pour les spécialistes cantonaux. De même, dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie informatique, des séances d'information sont régulièrement organisées avec les responsables informatiques cantonaux.

3. Affaires

Un aperçu des principales affaires est présenté ci-après.

3.1 Circulaires et analyses CSI

Répertoire de cas relatif à la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA)

La collection de cas d'AGUN a été mise à jour le 30 novembre 2022.

Commentaire de la circulaire 28: Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune

Le 18 décembre 2023, le commentaire a été mis à jour.

Directives pour l'estimation du bétail pour l'année 2023

Le 26 octobre 2023, la directive a été mise à jour.

3.2 Consultations et prises de position

Au cours de la période sous revue, la CSI a établi de nombreuses consultations à l'intention des administrations fiscales cantonales et de la CDF:

- Consultation relative à la loi fédérale sur l'imposition individuelle
- Consultation relative à la loi fédérale sur la déduction fiscale des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante
- Accord complémentaire à la convention contre les doubles impositions avec la France
- Consultation sur la modification du règlement sur l'assurance vieillesse et survivants et d'autres ordonnances – AVS 21
- Consultation relative à l'initiative parlementaire Schneeberger «dans le contexte actuel, les prestations de prévention sont une tâche importante des fonds de bienfaisance dotés d'un pouvoir d'appréciation»
- Consultation relative à l'ordonnance II sur l'imposition minimale
- Consultation relative à la loi fédérale sur l'imposition du travail mobile dans le contexte international
- Consultation relative à la loi fédérale sur la prolongation du délai de compensation des pertes (mise en oeuvre de la motion CER-N 21.3001)
- Consultation relative à la loi fédérale sur l'imposition du travail mobile dans les relations internationales

Les deux premières procédures de consultation ont dû être élaborées dans des délais extrêmement courts, ce qui a fortement sollicité toutes les parties concernées.

Par ailleurs, la CSI a pris position sur diverses affaires, en particulier sur les circulaires de l'AFC et du SFI. De même, des collaborateurs des administrations fiscales cantonales ont participé à différents groupes de travail de la Confédération.

Sur invitation des Chambres fédérales, des représentants de la CSI – en collaboration avec des membres de la CDF – ont participé à des auditions au sein des commissions parlementaires.

3.3 Informatique

Planification stratégique de l'informatique CSI

Lors de la réunion des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales du 24 septembre 2021, la planification stratégique IT de la CSI a été approuvée. Sur cette base, le plan a été élaboré au cours de l'année sous revue et les lignes directrices qui y sont exposées ont été concrétisées. Les orientations définies sont conformes aux directives de la Conférence des gouvernements cantonaux CdC Suisse. Afin de pouvoir développer des solutions uniformes, soutenues par tous les cantons, les responsables informatiques entretiennent des contacts réguliers avec des spécialistes informatiques cantonaux, des représentants des cantons NEST et de Conférence latine. Ils entretiennent également des contacts avec les fabricants de solutions logicielles, la CSI (conférence informatique suisse) et des représentants de l'administration numérique suisse (ANS).

Projet Atamira – remplacement de la CET par la BVTax

Le 4 avril 2022, l'application CET a pu être remplacée par BVTax. La mise en service s'est déroulée sans problème et la nouvelle application a été largement acceptée par les utilisateurs. De même, l'application étendue SME a été mise en service le 4 juillet 2022. Le succès de l'introduction de la BVTax et du SME est dû à la planification prudente de la direction du projet en collaboration avec les futurs utilisateurs.

Plateforme de communication et de collaboration

La plateforme de communication et de collaboration de la CSI, mise en service le 1er juillet 2022, est désormais très bien établie et simplifie la collaboration entre les différents organes de la CSI au-delà des frontières cantonales.

OMTax

Fin 2022, une analyse a été effectuée afin de déterminer comment l'application technique de l'imposition minimale de l'OCDE pouvait se faire de la manière la plus simple et la plus efficace possible. En raison de l'urgence, le mandat de développement d'une plateforme centrale a été adjugé de gré à gré à Emineo SA début 2023. Cette procédure permet d'utiliser les systèmes existants développés par Emineo SA pour BVTax. OMTax permet de développer une plateforme centralisée mise à la disposition de tous les cantons. L'objectif est de garantir une utilisation aussi simple que possible et un échange sans problème des données pertinentes entre les cantons, ainsi que les cantons et l'AFC. Les responsables informatiques des cantons ont été régulièrement associés à la planification. Des représentants de l'économie participeront également à la phase de test en tant que personnes test ce qui a été très bien accueilli.

Axe d'orientation 2 – eBilanz

L'axe d'orientation 2 de la stratégie informatique de la CSI vise à simplifier la déclaration fiscale des entreprises par le biais de solutions numériques standardisées. Pour ce faire, il faut une standardisation d'eBilanz et une uniformisation des positions dans la déclaration d'impôt. Jusqu'à la fin de l'exercice, en collaboration avec les cantons et des représentants de l'économie, la taxonomie CO a pu être révisée sur la base de la norme XBRL et la norme eCH-0229 a pu être appliquée sur le plan technique. Dans une prochaine étape, il conviendra d'examiner les possibilités de transmission des données entre les cantons.

Ce projet reprend le principe «once only», très actuel tant au niveau fédéral que dans l'économie.

Uniformisation des chiffres personnes physiques

Une étude a permis d'identifier le potentiel d'harmonisation des chiffres des personnes physiques. Sur cette base, il s'agira d'examiner des formats de données uniformes et des possibilités formelles d'harmonisation.

CSI-Page d'accueil

Lors de sa réunion du 30 mars 2023, le comité a décidé de réorganiser et de moderniser le site Internet, devenu techniquement obsolète. En collaboration avec Stämpfli AG, le site web a été remanié et une fonction de newsletter a été ajoutée. Le nouveau site a été mis en ligne début 2024.

3.4 Autres affaires/activités

Système de communication

Le groupe de travail «communications» ad hoc a été chargé de réviser le contenu des directives du 6 décembre 1996 concernant les communications intercantionales, d'une part, et les cantons et l'AFC, d'autre part. Après une analyse approfondie des communications existantes, encore actuelles ou nécessaires, ainsi que du mode de transmission des contenus des déclarations communales, le groupe de travail va maintenant soumettre son projet aux cantons pour consultation.

Professionnalisation CSI

Les applications exploitées par la CSI IT sont aujourd'hui d'importance systémique pour les cantons. En outre, les exigences et les besoins en ressources augmentent au sein de la CSI IT et dans d'autres domaines. Une étude visant à renforcer l'organisation de base de la CSI, indépendante des cantons, permettra d'examiner quelles mesures permettraient à la CSI d'être plus orientée vers l'avenir et plus résiliente.

4 Formation

Les formations proposées par la CSI doivent continuer de répondre aux besoins des cantons et de l'AFC et être accessibles exclusivement aux collaborateurs de l'administration publique (AFC, administrations fiscales cantonales et offices fiscaux communaux). Les particularités du droit fiscal cantonal doivent continuer à être enseignées par les cantons. Le concept de formation de la CSI sera remanié afin de garantir à l'avenir une instruction solide et moderne.

5. Remerciement personnel

La dernière année sous revue a été marquée par des projets et des dossiers importants et, en particulier, par une augmentation du nombre de consultations. Une fois de plus, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du comité et tous les présidents de groupe de travail pour leur soutien. Tous les collaborateurs des administrations fiscales cantonales et fédérales sont également remerciés. Ce n'est qu'en conjuguant nos efforts et nos connaissances spécialisées que nous avons pu atteindre nos objectifs. Je vous remercie chaleureusement de votre soutien et de la confiance que vous m'avez témoignée.

Zürich, juillet 2024

Marina Züger
Présidente CSI